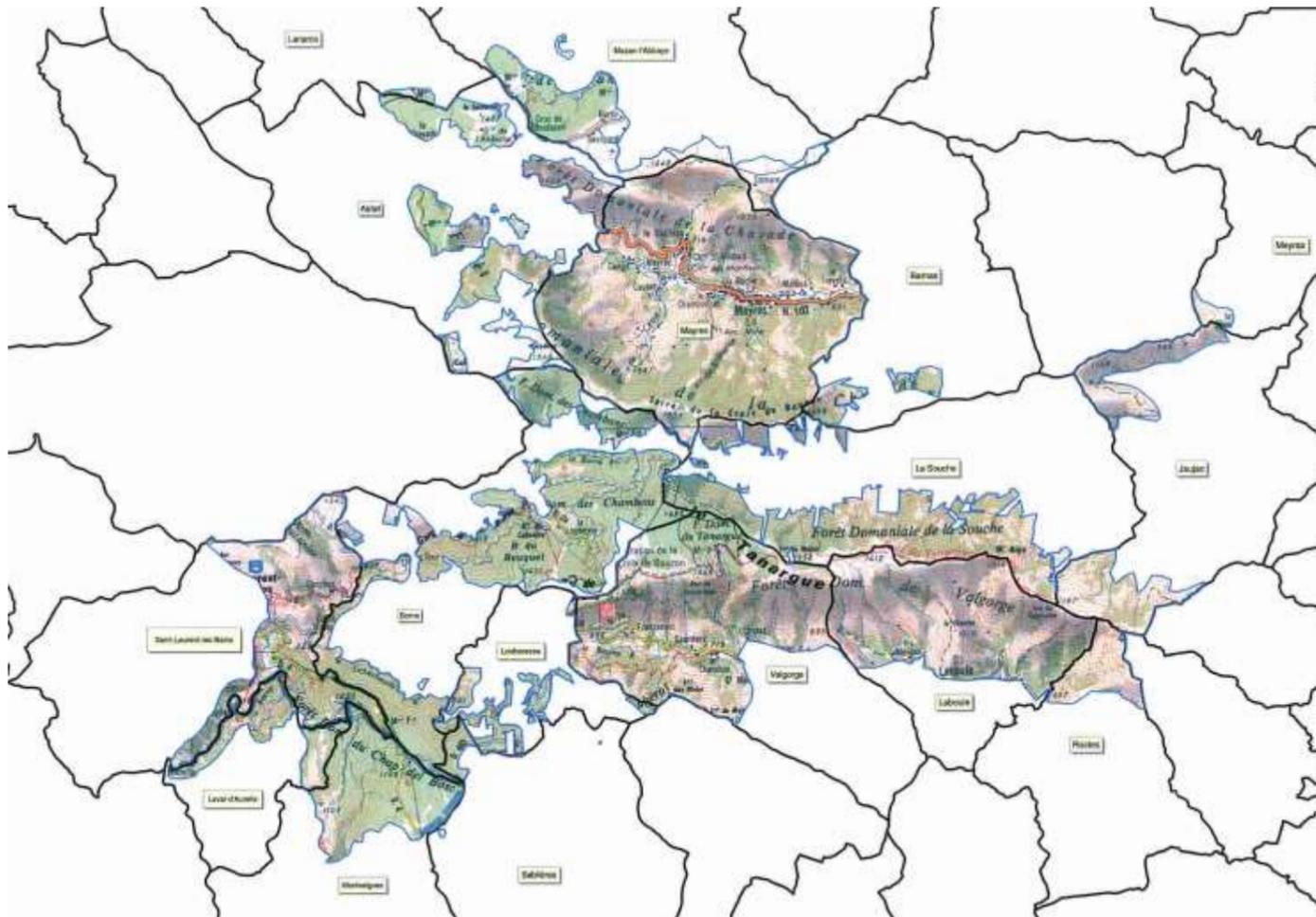


Carte de localisation du site B26m des Cévennes Ardéchoises



Les acteurs et usagers du site Natura 2000 des Cévennes Ardéchoises disposent désormais d'un document cadre non contraignant proposant des axes de travail pour gérer les milieux et les espèces patrimoniales. Le document d'objectifs décline sur 6 ans les actions que chacun pourra mettre en œuvre par voie contractuelle et volontaire

Dans le cadre d'un programme Life Nature et Territoires financé par l'Union Européenne et le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, d'importantes actions (gestion, travaux, communication) sont d'ores et déjà entreprises sur le site durant la période 2004-2008. Ces premières actions permettront d'enclencher d'autres initiatives portées par les acteurs du territoire.



Conception et réalisation



Agence Drôme Ardèche
Crédit photo : ONF
2006



Site Natura 2000 n° FR 8201670

« Zones humides, landes, pelouses, forêts et habitats rocheux des Cévennes Ardéchoises, partie montagne »

Edito

Le réseau natura 2000 est un réseau écologique européen issu des directives européennes « Habitats » et « Oiseaux ». Il est destiné à préserver la diversité écologique des milieux et des espèces d'intérêt communautaire et d'assurer leur maintien ou leur rétablissement dans un état de conservation favorable sur tout le territoire européen. Le réseau NATURA 2000 contribuera à la réalisation des objectifs de la convention mondiale sur la préservation de la diversité biologique adoptée au sommet de la Terre à Rio de Janeiro en 1992 et ratifiée par la France en 1996.

Ce réseau sera constitué à terme de Zones Spéciales de Conservation (ZSC) désignées au titre de la directive Habitats et des Zones de Protection Spéciales (ZPS) désignées au titre de la directive Oiseaux. Le site Natura 2000 des Cévennes Ardéchoises fait partie 19 sites ardéchois susceptibles d'être reconnus d'importance communautaire.

En France, il a été choisi de réaliser pour chaque site un Document d'Objectifs qui prévoit sur 6 ans les objectifs et moyens à mettre en œuvre pour maintenir les habitats dans un état de conservation favorable.

Carte d'identité du site Site B26m

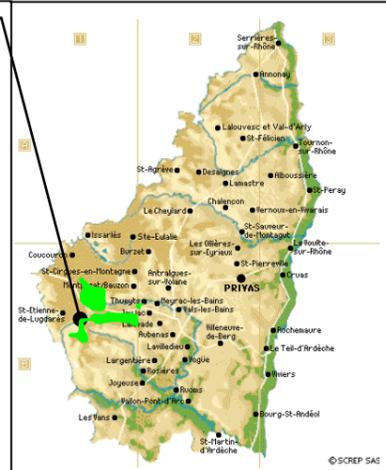
Code Europe : FR 82 016 70

Surface : 13 227 ha

Communes : 17 (Astet, Barnas, Borne, Jaujac, Laboule, Lanarce, La Souche, Laval d'Aurelles, Loubaresse, Mayres, Mazan-l'Abbaye, Meyras, Montselgues, Rocles, Sablières, Saint-Laurent-les-Bains et Valgorge).

Habitats : 17 habitats d'intérêt communautaire
5 habitats d'intérêt prioritaire

Propriétés : Publique (Etat, Dept, Commune) 50%
Privée 50%



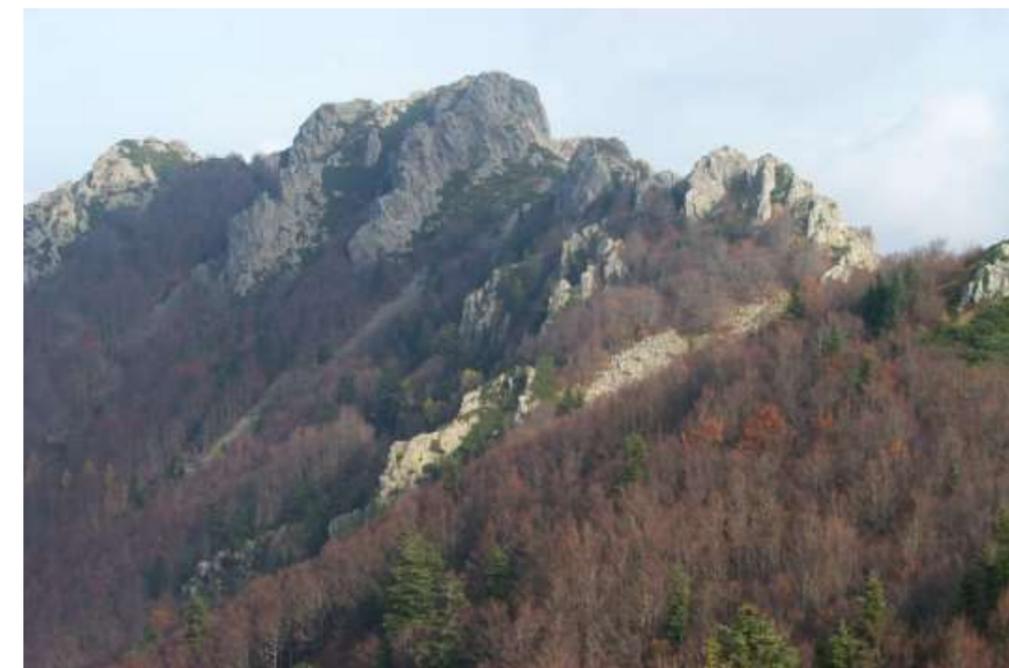
Procédure d'élaboration du Document d'Objectifs du Site B26m

Conformément à la démarche de travail validée par le comité départemental « Natura 2000 », le maître d'ouvrage du document d'objectifs est l'Etat, le maître d'œuvre est le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Tanargue. Celui-ci a choisi l'Office National des Forêts comme prestataire pour élaborer le document.

Un comité de pilotage local a été créé le 30 Octobre 2000. Présidé par le préfet, il réunit les représentants des élus, des propriétaires, des administrations, des agriculteurs, des chasseurs, des pêcheurs, des acteurs du tourisme...

Ce comité de pilotage s'est réuni quatre fois pour suivre l'avancement des travaux d'élaboration du document d'objectifs. Parallèlement, 3 groupes de travail thématique ont été mis en place pour approfondir les réflexions sur les sujets suivants : activités sportives et de loisirs, agriculture-pastoralisme-sylviculture et experts naturalistes.

La version finale du document d'objectif a été validée le 18 Avril 2006.



Présentation du Document d'Objectifs du Site B26m

Le document comporte trois tomes :

- Le premier tome est un document synthétique qui résume l'ensemble des caractéristiques du site B26 M et le programme d'actions qui découle de la concertation avec les acteurs locaux dans le but de préserver les milieux et espèces remarquables identifiés sur ce site.
- Le deuxième tome est constitué d'annexes qui viennent apporter des compléments d'informations sur certains chapitres du premier volume, en particulier les membres du Comité de Pilotage local, des différents groupes de travail et les comptes-rendus de toutes les réunions se rapportant à ce site.
- Le troisième tome constitue l'atlas cartographique du document d'objectifs

Des milieux naturels et des espèces remarquables

Le site Natura 2000 des Cévennes Ardéchoises est constitué d'une grande diversité de types de milieux et d'un nombre important d'espèces floristiques et faunistiques remarquables.

Des milieux forestiers diversifiés

Hêtraie et Sapinière constituent les principales formations forestières du site. Elles recèlent de nombreuses caractéristiques dues à leur situation climacique. Par ailleurs, les variations topographiques du site permet aussi de trouver des formations de châtaignier et de chêne vert. Les deux habitats les plus remarquables sont les forêts alluviales en bordure de cours d'eau et les érablaies de ravin.

Ces forêts font l'objet d'une importante activité humaine de gestion et d'exploitation, respectueuse des objectifs de conservation.



Des landes et rochers propices aux espèces

Landes sèches, sub-atlantiques ou sub-alpines recèlent un grand nombre d'espèces faunistiques et floristiques. Etroitement imbriqués avec les formations rocheuses ou d'éboulis, ces milieux ouverts sont en effet favorables aux espèces héliophiles, aux invertébrés et aux oiseaux. Ce sont dans ces milieux que se développent une partie des activités touristiques qui font la richesse du site.

Des prairies et pelouses à haute valeur sociale et patrimoniale

Aux étages sub-alpin (1300 mètres d'altitude), les formations herbeuses sont propices à l'exploitation pastorale, gage d'une conservation durable des milieux ouverts.



Des zones humides exceptionnelles

Les complexes tourbeux du site en constituent la principale valeur écologique : répartis sur l'ensemble du territoire, sur des surfaces limitées, ils sont le siège de développement écologique remarquables. Leur gestion conservatoire devient nécessaire.



Des objectifs de gestion conservatoire

Le document d'objectifs fixe des objectifs à atteindre en matière de conservation et de restauration des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site en fonction des besoins économiques et sociaux du site et de ses acteurs (propriétaires, gestionnaires, exploitants forestiers, agricoles et touristiques, chasseurs et pêcheurs).

Les objectifs retenus sont les suivants :

- **mise en œuvre d'une gestion (forestière et agricole) conservatoire des habitats**
- **amélioration des connaissances du site**
- **information et communication auprès des acteurs et de la population**

Pour atteindre ces objectifs, 38 actions sont prévues dans le document d'objectifs.

Des actions pour 6 ans

1/ Gestion écologique des habitats (fiches HAB)

Dans ces fiches, des mesures de gestion appropriées sont définies pour un certain nombre d'habitats naturels ou d'espèces, que ce soient des actions à mener ou des projets à entreprendre.

2/ Amélioration des connaissances et suivi des espèces d'intérêt communautaire (fiches SUI)

Plusieurs espèces présentes sur le site nécessitent une meilleure connaissance de leurs statuts et de leurs potentialités afin de définir, par la suite, les mesures de gestion appropriées à leur conservation. Une meilleure connaissance du fonctionnement des milieux humides semble également largement souhaitable.



Travaux de restauration de tourbière

3/ Information et communication autour du document d'objectifs (fiches COM)

La communication autour du projet est un élément essentiel pour rendre possible l'appropriation locale de la démarche NATURA 2000. Ce n'est en effet qu'avec le soutien des acteurs locaux qu'une gestion durable des habitats et des espèces pourra être menée à bien.

4/ Mise en œuvre et gestion administrative (fiches ADMI)

La mise en œuvre du document d'objectifs ne pourra se faire dans de bonnes conditions sur 6 ans sans la nomination d'une structure chargée de l'animation du site (avec en particulier le suivi de la mise en œuvre des différentes actions).

D'autre part, en fin de période du document d'objectifs, il est nécessaire de réaliser un bilan de la réalisation du programme d'actions et de prévoir sa révision.

5/ Gestion de l'espace (fiches DES ET PAY)

Non directement liées à la préservation d'habitats mais y contribuant indirectement, ces deux actions ont été incluses dans le programme à la demande des acteurs locaux.